

Compte rendu du conseil municipal du 14/04/2016

Début de la séance à 20h30.

Présents : Didier Sarciat, Jean Michel Yvora, Monique Claverie, Marilyne Lassalle, Yvon Loubelle, Gérard Broccoli, Eric Larroquette, Lilian Capéra, Sandrine Lozinguez, Francis Planté, Pierre Lasserre

Absent excusé : Eric Bertran, Dominique Fialon

Secrétaire de séance : Sandrine Lozinguez

M. le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour la régularisation du vote des indemnités de fonctions aux adjoints.

Considérant qu'à compter du 1er janvier 2016, conformément aux dispositions des articles 3 et 18 de la loi n°2015-366 du 31 mars 2015 visant à faciliter l'exercice, par les élus locaux de leur mandat, les maires bénéficient à titre automatique des indemnités de fonctions fixées selon le barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT.

Considérant que dans le cas où les délibérations indemnitaires prises par les organes délibérants des communes ont fixé les indemnités de fonctions à un montant inférieur au barème prévu à l'article L.2123-23 du CGCT, le conseil municipal doit délibérer à nouveau sur les indemnités de fonctions des élus du conseil municipal afin de déterminer le régime indemnitaire des adjoints dans le respect de l'enveloppe indemnitaire définie au II de l'article L.2123-24 du CGCT.

Il est demandé au conseil de fixer le taux maximal de l'indice 1015 des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au Maire, soit 8.25 %, à compter du 1er janvier 2016.

Adopté avec une voix d'abstention

Ordre du jour :

1 - DIA:DPU parcelles section B203,291,293, 202, 204 Route du Pié d'une surface de 1359 m2.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que la commune n'exerce pas son droit de préemption urbain sur le bien cité en référence.

Adopté à l'unanimité

2 - Convention cadre de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage par la commune pour les travaux réalisés par MACS hors de ses compétences

La Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud (MACS), dans le cadre des travaux de rénovation ou d'entretien et de mise en sécurité de la voirie et des liaisons douces d'intérêt communautaire ou de leurs dépendances, est amenée, en accord avec les communes intéressées, à réaliser des opérations mutualisées, qui comprennent des prestations ne relevant pas de ses compétences.

Adopté à l'unanimité

3 - Délibération pour création d'un budget annexe "Locaux commerciaux du Pôle"

A la demande de Mme le trésorier, il est souhaitable de scinder en 2 entités le budget annexe «Pôle Médico-commercial » en raison de sa particularité qui ne permet pas des écritures budgétaires cohérentes.

En effet, la raison principale est que ce lotissement était prévu initialement pour s'autofinancer par la revente de tous les terrains, or une partie a été conservée pour l'implantation de locaux commerciaux, générant des recettes soumises à la TVA.

Il s'agit donc de permettre une comptabilité plus claire avec une entité « Pôle Médico-commercial » d'une part où resteraient les terrains encore à vendre et ceux qui sont vendus, et une autre entité « Locaux commerciaux du Pôle » d'autre part qui permettrait d'enregistrer les revenus locatifs. Il serait souhaitable que ce nouveau budget soit effectif au 1er janvier 2017, afin de l'ouvrir sur une année complète d'exercice et pour favoriser toutes les démarches administratives qui lui sont liées.

Adopté à l'unanimité

4 - Délibération pour création d'un budget annexe "Photovoltaïques"

Il est proposé de créer un budget annexe relatif à l'installation des panneaux photovoltaïques et à la construction de hangars recouverts par des panneaux.

En effet, ces installations générant des revenus soumis à la TVA, il faut les isoler du budget principal communal. Il serait souhaitable que ce budget soit créé rapidement dans l'année afin que les revenus qui lui sont liés ainsi que les dépenses déjà engagées puissent lui être rattachées.

Adopté à l'unanimité

5 - Délibération d'affectation des résultats 2015 du Budget principal de la Commune

- un excédent de fonctionnement de l'année 2015	104 600,74
- un excédent de l'année n-1 reporté de	92 174,86
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	196 775,60
- un déficit d'investissement de l'année 2015 :	- 27 278,74
- un excédent d'investissement de l'année n-1 reporté de	68 410,97
Soit un excédent d'investissement cumulé de	41 132,23
- un déficit des restes à réaliser de 2015 :	- 22 620,00
Soit un excédent de financement de :	18 512,23
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	196 775,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (R) (002)	196 775,60
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (R) (001) : Excédent	41 132,00

Précisons que dans le compte administratif présenté le 3 mars 2016, les reports de l'exercice précédent (excédent de l'année n-1 reporté de fonctionnement pour 92 174,86 et d'investissement pour 68 410,97) n'avaient pas été mentionnés.

Adopté à l'unanimité

6 - Délibération pour vote des taux des trois taxes

En 2003, nous avons eu dans notre commune une baisse de notre Taxe Foncière Non Bâti (TFNB) de 29 % à 13 % puis à 11,95 % en 2004.

Au regard de l'article 1636 sexies B du Code Général des Impôts, la baisse de la TFNB de 29 % à 13 % n'aurait pas dû descendre en dessous du taux plancher national qui était en 2001 de 41,29 %.

En conséquence, la baisse du taux de TFNB votée en 2003, en contravention à l'article 1636 sexies B du CGI, a été validée par l'administration fiscale qui a manqué à son obligation de vigilance.

Il faut savoir que cette augmentation du taux de la TFNB n'impactera nos administrés affectés à cette taxe que très faiblement. Cette augmentation rapportera en impôt direct 4108 euros à la commune, et en contre partie la relève de notre moyenne des trois taxes augmentera notre dotation de l'état d'environ 35 000 € ...

Cette erreur de validation a causé des pertes de recettes pour la commune et entraînerait pour l'Etat l'obligation de compenser ces pertes fiscales par la voie indemnitaire.

La commune de SAUBUSSE serait ainsi fondée à réclamer l'indemnisation du préjudice né de l'action fautive des services fiscaux dans l'accomplissement de leur mission d'assiette de l'impôt.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de son budget de l'année 2016, il est demandé au conseil municipal de la commune de SAUBUSSE de voter la hausse de son taux de TFNB à 29% (ce qu'il était en 2002) en toute connaissance de cause et de ne pas augmenter nos deux autres taxes (TH et TF B)

Adopté à l'unanimité

SIMULATION SUR LES VARIATIONS DES TAUX D'IMPOSITION SAUBUSSE 2016								
	Bases 2016	Taux constant	Produit attendu	Taux modifié	Produit modifié	GAIN	national	départemental
TH	1,417,000	13.35	189,170	13.35	189,170	0.00	24,19	25,31
TF B	912,600	7.45	67,989	7.45	67,989	0.00	20,52	19,01
TF NB	25,100	12.63	3,170	29	7,279	4,108.87	49,15	52,72
			260,328		264,437			

7 - Vote du budget primitif de la commune 2016.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	153 900,00		
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	60 050,00		
61 - SERVICES EXTERIEURS	73 800,00		
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	14 050,00		
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	6 000,00	70 - Produits des services, domaine et ventes	46 200,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	334 910,00	73 - Impôts et taxes	327 437,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	5 330,00	74 - Dotations, subventions et participations	134 854,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	329 580,00	75 - Autres produits de gestion courante	3 200,00
65 - Autres charges de gestion courante	102 224,00	76 - Produits financiers	
66 - Charges financières	7 100,00	77 - Produits exceptionnels	26 500,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	013 - Atténuations de charges	30 000,00
022 - Dépenses imprévues	17 189,00	002 - Excédent de fonctionnement reporté	196 775,00
Total dépenses réelles	616 323,00	Total recettes réelles	764 966,00
Total dépenses d'ordre	148 643,00	Total recettes d'ordre	
Total dépenses de fonctionnement	764 966,00	Total recettes de fonctionnement	764 966,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
020 - Dépenses imprévues	5 581,00		
16 - Emprunts et dettes assimilés	14 045,00		
20 - Immobilisations incorporelles			
23 - Immobilisations en cours			
Total dépenses réelles hors opérations	19 626,00		
135 - PLANTATION CAROLINS	3 000,00		
151 - TRAVAUX DANS LES BAR THES	5 000,00		
183 - TRAVAUX GARDERIE ECOLES	16 600,00		
184 - NUMERUS	1 000,00	001 - Excédent d'investissement reporté	41 132,00
191 - TRAVAUX BATIMENTS COMMUNAUX	8 200,00	024 - Produits des cessions d'immobilisations	
207 - SALLE PECHEURS IMMEUBLE LAFITTE		10 - Dotations, fonds divers et reserves	33 250,00
209 - TRAVAUX EGLISE	14 600,00	Total recettes réelles hors opérations	74 382,00
212 - NOUVELLE MAIRIE	20 000,00	135 - PLANTATION CAROLINS	
213 - AMENAGEMENT BOURG	244 512,00	183 - TRAVAUX GARDERIE ECOLES	45 507,00
214 - PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES		213 - AMENAGEMENT BOURG	70 000,00
97 - ACQUISITION MATERIEL	5 994,00	97 - ACQUISITION MATERIEL	
Total dépenses opérations d'invest.	318 906,00	Total recettes opérations d'invest.	115 507,00
Total dépenses d'ordre	12 810,00	Total recettes d'ordre	161 453,00
Total dépenses d'investissement	351 342,00	Total recettes d'investissement	351 342,00

Adopté à l'unanimité

8 - Délibération d'affectation du résultat 2015 du Budget Pôle Médico-Commercial

- un excédent de fonctionnement de :	2 673,87
- un déficit reporté de :	0
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	2 673,87
- un déficit d'investissement de l'année 2015	- 88 925,86
- un déficit d'investissement reporté de l'année n-1	- 46 029,32
Soit un déficit d'investissement cumulé de :	- 134 955,18
- un déficit des restes à réaliser de :	0
Soit un besoin de financement de :	134 955,18
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCÉDENT	2 673,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (R) (1068)	2 673,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (D) (001) : DÉFICIT	134 955,00

Précisons que dans le compte administratif présenté le 3 mars 2016, les reports de l'exercice précédent (excédent de l'année n-1 reporté de fonctionnement pour 0,00 et d'investissement pour 46029,32) n'avaient pas été mentionnés.

Adopté à l'unanimité

9 - Vote du budget Pôle Médico-Commercial 2016

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011 - Charges à caractère général	26 578,00	70 - Produits des services, domaine et ventes divers	158 000,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	26 578,00	74 - Dotations, subventions et participations	8 971,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		75 - Autres produits de gestion courante	22 939,00
65 - Autres charges de gestion courante	10,00	Total recettes réelles	189 910,00
66 - Charges financières	17 100,00	Total recettes d'ordre	60 778,00
Total dépenses réelles	43 688,00		
Total dépenses d'ordre	207 000,00		
Total dépenses de fonctionnement	250 688,00	Total recettes de fonctionnement	250 688,00
DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
001 - Déficit d'investissement reporté	134 955,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 673,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	13 940,00	Total recettes réelles hors opérations	2 673,00
Total dépenses réelles hors opérations	148 895,00	Total recettes d'ordre	347 900,00
Total dépenses d'ordre	201 678,00		
Total dépenses d'investissement	350 573,00	Total recettes d'investissement	350 573,00

Adopté à l'unanimité

DIVERS

Demande d'un Apiculteur M. Fabien Duclercq pour l'installation d'un rucher sur un terrain communale (parcelle 285) en contre partie il propose la présentation de son activité à l'école. Une convention lui sera proposée pour animer des séances TAP sur une période de l'année scolaire 2016/2017.

On déplore le manque de civisme concernant l'abandon des déchets non ménagers déposés au pied des containers en face du cimetière et la carcasse d'un véhicule stationné route de Marenne.

Manifestations à venir : <http://saubusse.fr>

Du 1er mars au 16 août 2016 - l'Association Culturelle Sibusate organise du le 9ème CONCOURS DE PHOTOS du village de SAUBUSSE ayant pour thème : « INSTANT DE VIE DANS LES LANDES »

Samedi 23 et dimanche 24 avril - Festiv'Adour concours photos renseignements sur le site

Mardi 26 avril 20H30 - Réunion d'information sur TAFTA salle des fêtes de Saubusse

Dimanche 8 mai Commémoration du 8 Mai 1945 au monument aux morts

Samedi 14 mai Aviron Bayonnais départ de la course.

Samedi 21 mai Inauguration toute la journée des sentiers artistiques avec Arbusate sur les bords de l'Adour

17 18 19 Juin Fêtes de Saubusse

25 Juin Kermesse de l'école

Les Mercredis les 20 et 27 Juillet ainsi que les 3,10 et 17 Août à 19h et Finale le 17 Août à 20h - Tournoi de pelote basque Basco landais tous les mercredis de juillet et d'août

Dimanche 25 septembre 2016 - vide grenier de Saubusse

Clôture de la séance à 22H10